Le Lien

de Saint-Germain-sur-Morin

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

BULLETIN MUNICIPAL - JUIN 2021

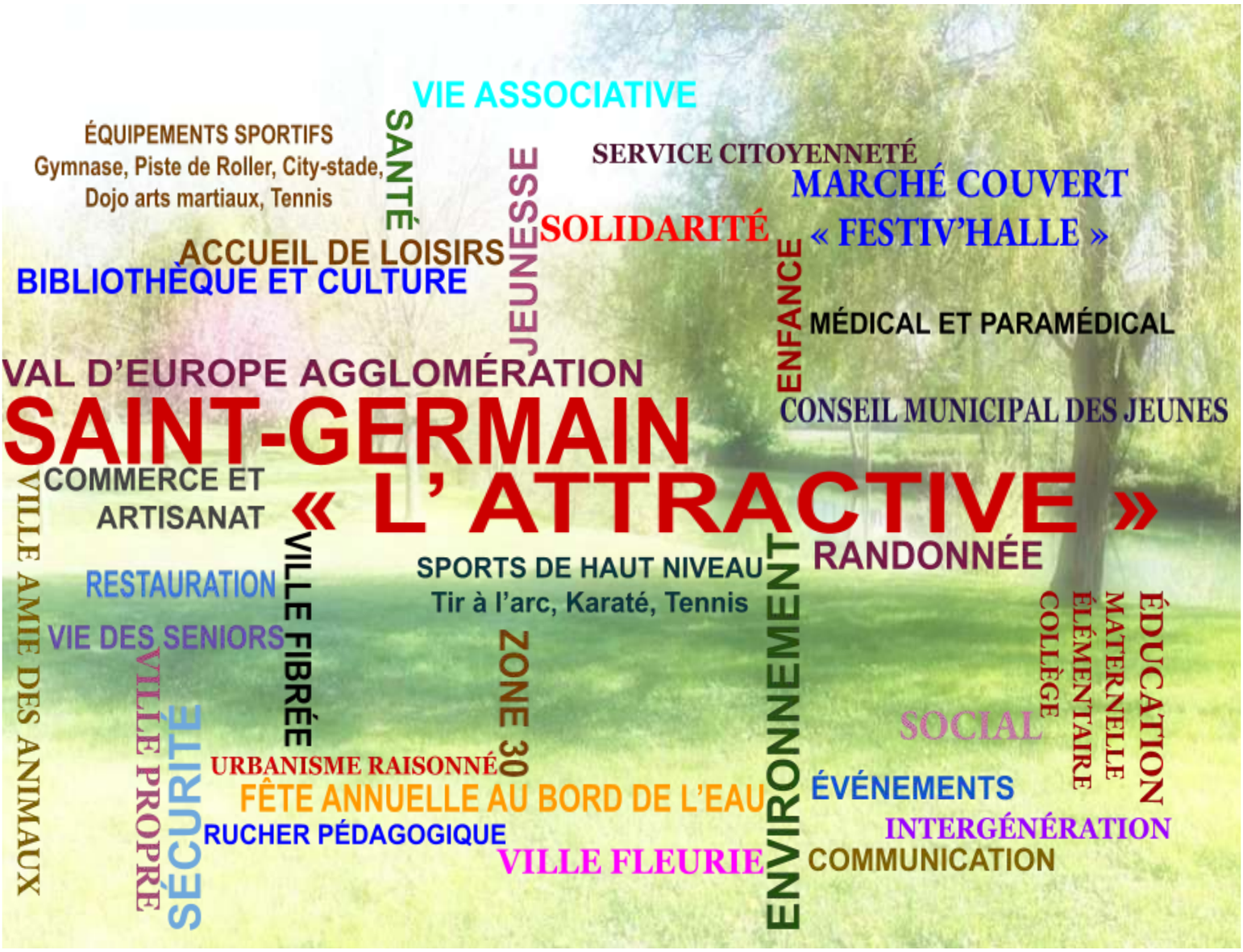

L'ÉDITO DU MAIRE P.3

RETOUR EN IMAGES P.4

DOSSIER SPÉCIAL P.L.U P.8

VACCINATION COVID-19

Qui peut se faire vacciner ?
Toutes les personnes de + 18 ans peuvent prendre rendez-vous.
Où peut-on se faire vacciner ?
Un très grand centre de vaccination a ouvert ses portes à l'Hôtel Newport Bay Club de Disneyland Paris le samedi 24 avril. Ouvert 7 jours/7 depuis le 1er mai.
Prendre rendez-vous au très grand centre de vaccination du Val d'Europe : **www.doctolib.fr/centre-de-sante/seine-et-marne/grand-centre-de-vaccination-covid-19-disney-village**
Prendre rendez-vous au centre de vaccination de Lagny-sur-Marne Le Totem (ou dans un autre centre) : **: www.keldoc.com/**

Covid-Dose
« Ne pas perdre de dose" est l'objectif numéro 1 de cette plateforme, à l'initiative de deux professionnels du logiciel informatique, dont l'un est Saint-Germinois : Stéphane Cicéron. Cette plateforme est sécurisée puisque les coordonnées des volontaires ne sont transmises à personne : lorsqu'un professionnel déclare des doses restantes, le système prévient les volontaires les plus proches par e-mail et ce sont ces volontaires qui vont téléphoner au professionnel afin d'étudier les modalités de leur vaccination. Cette plateforme ne contient également aucune information de santé concernant les volontaires. **www.covid-dose.fr**

CHOISISSEZ VOS FUTURES MOBILITÉS

Depuis le 9 avril, une grande concertation publique a invité les habitants et travailleurs de notre territoire à prendre part à la définition du futur Plan Local des Mobilités. Vous utilisez régulièrement les transports en commun, la voiture individuelle ou une solution de mobilité durable ? Votre participation à cette grande enquête aura un impact sur nos futures mobilités. Merci d'y avoir contribué !
Pour découvrir la démarche de concertation et les communes concernées : **https://plm-mlv.fr/**

OFFICE RELIGIEUX

Un office religieux est célébré chaque jeudi à 18h à l'église de Saint-Germain.
Selon les disponibilités des bénévoles de l'église, une permanence est souvent effectuée les samedis matin afin de visiter notre bel édifice.

VOTEZ POUR VOS RESPONSABLES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin.
La date de clôture des inscriptions sur les listes municipales était fixée au vendredi 14 mai 2021.
En cas d'absence le jour des élections, pensez à faire votre demande de procuration sur le lien suivant **www.maprocuration.gouv.fr** ou à vous rendre sur le site du service public afin de connaître les démarches à effectuer pour une demande de procuration : **www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/**
Rendez-vous dans votre bureau de vote de 8h à 18h.

LEADER PRICE fait place à ALDI

À partir du 16 juin, l'enseigne Aldi remplacera notre Leader Price ! Le magasin est totalement fermé pour travaux depuis le mercredi 19 mai. La Municipalité organise un transport jusqu'à un supermarché de proximité, pour les personnes les plus vulnérables. Rendez-vous chaque mercredi à 14h sur le parking de Leader Price / Aldi.

photo non contractuelle

RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE

Cet immeuble vient de bénéficier d'une réhabilitation de cinq logements du centre-ville (rue de Paris) plus la création d'un logement supplémentaire et d'un local commercial, qui sera occupé par le CIC dans un premier temps. Ces travaux sont pris en charge par le promoteur propriétaire des lieux.

EDUCLEVER, un outil pour soutenir le travail de vos enfants

L'école a subi quelques aléas depuis plus d'un an : il n'est pas toujours simple pour les enfants de suivre leur programme scolaire, ni pour les parents de dispenser l'école à la maison. Depuis plusieurs années, votre commune souscrit au programme Civiscol – Educlever, qui permet un soutien scolaire apprécié de tous les parents qui l'ont déjà testé.
Pour 1€ par mois, adhérez à ce programme en vous inscrivant en mairie : aidez vos enfants à réussir, grâce à une méthodologie pratique et efficace. Renseignements à l'accueil.

Édito

RÉSEAUX SOCIAUX,

RELATIONS ASOCIALES.

« Il est une violence qui ne vaut guère mieux que la violence physique et s'apparente à un acte de lacheté : c'est celle des mots, des insinuations, des amalgames, qui prend sa source dans l'ignorance ou la mauvaise foi. Cette violence sera toujours ignoble et déshonore la cause qu'on prétend défendre. »

Si c'est l'écrivain Philippe Kerlouan qui a signé ce texte, c'est sur le « profil » d'un internaute que j'ai eu le plaisir de découvrir ces lignes.
Plaisir intellectuel d'assentiment, plaisir d'imaginer une réaction aux flots d'immondices déferlant de tous les Saint-Just masqués.
Mais plaisir de courte durée : l'internaute dans ses « posts » était l'exemple parfait de ce qu'il dénonçait.
On nous dit que les « réseaux sociaux » sont les responsables de cette schizophrénie collective, je n'y crois pas. Samuel Colt n'a pas inventé l'assassinat !

Maire, je suis un point de convergence des mille tracas, des dizaines de frustrations, de conflits et d'appels à l'aide, de concitoyens qui subissent la vie collective comme on subit une peine. Alors même, que notre environnement est privilégié, alors même que l'attractivité de notre commune n'a jamais été aussi importante.

Notre agrément de vie journalier est fait, en grande part, de la qualité de nos relations avec nos entourages.
Nos entourages lointains collés sur les écrans-témoins des haines, et nos entourages de proximité, familles, voisins ou collègues, que l'on ne voit plus, que l'on n'écoute plus, pour lesquels on n'a plus la bienveillance nécessaire à la vie de notre communauté humaine.
L'individualisme forcené, l'irrespect de l'autre, l'absence de repères imposés par les parents et les éducateurs, les incivilités, la violence jusqu'à la mort par des enfants paumés…

Aucun Saint-Germinois ne veut de cette Société, et tous voudraient qu'un autre présent vienne imposer unautre avenir à leur quotidien.

Cette ambition est à rechercher en nous, en chacun de nous, en nous tous, individuellement.
Le goût à bien vivre ensemble ne s'impose pas par Arrêté Municipal.

Votre Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Vacances d'hiver chez nos Farfeloups

Pendant les vacances de février, nos petits Farfeloups ont créé leur propre musée : Piet Mondrian, danse instrumentale, expériences scientifiques, spectacle de marionnettes, découverte avec Les Savants Fous, et... privilège : les enfants ont inauguré le "restaurant Piazza" ! Sans oublier les autres activités qui leur ont été proposées : cirque, spectacle de marionnette, goûter en plein air...
Vive les vacances !

Au même moment, nos grands artistes et futurs Einstein visitaient le "Musée éphémère Les Farfeloups" : œuvres d'illusion, expériences scientifiques, danse et découverte de la guimbarde, expériences avec Les Savants Fous… et ils ont eu eux aussi un grand privilège : celui d'avoir la tête dans les étoiles et dans les planètes !
La suite de leurs vacances a été difficile entre acrosport, confection de dés, lampe lave, escape game, équipement de viking, les planètes du système solaire... Et surtout le grand honneur de manger au restaurant Il ristorante"… Trop dures, ces vacances !

Nos ados en immersion cinéma !

Ces vacances au chalet des ados étaient placées sous la bonne étoile des stars du cinéma !
Au programme : customisation de la table basse, fabrication d'un logo de super héros, Kin-ball…
Les ados ont également joué à Among us en grandeur nature, et à des jeux extraits de films (Dodgeball ! Même pas mal ! et Hunger Games). Ils ont organisé une élection de Mister Chalet avec défilé sur le tapis rouge… Ces deux semaines cinématographiques furent également l'occasion de découvrir ce qu'est un zootrope (Le zootrope - anglais : zoetrope - est un jouet optique inventé simultanément en 1834 par William George Horner et Simon Stampfer.
Se fondant sur la persistance rétinienne et l'effet phi, le zootrope permet de donner l'illusion de mouvement d'un personnage dessiné / Merci Wikipedia !).
Et afin de découvrir l'envers du décor, Nicolas de Radio Grand Paris est entré en scène : doublage, effets spéciaux, ligth painting et création de musique étaient au rendez-vous !

Pâques à l'école

Le Loup des Farfeloups et le lapin de Pâques ont fait une belle surprise aux enfants de l'école de l'Orme-aux-Loups le jeudi 1er avril (et ce n'était pas un poisson !).
Notre 1ère adjointe Christine Perrot a souhaité mettre en place cette action en lien avec l'élue au Scolaire et Périscolaire Karima Belabed. Cela n'avait pas vocation à remplacer notre traditionnelle chasse aux œufs mais la venue de nos deux mascottes a semble-t-il ravi les gourmands !

Tests PCR édition #2

Le 13 mars la municipalité a organisé pour la seconde fois (la première a eu lieu le 2 décembre 2020 devant la gare de Saint-Germain) une journée test PCR afin de contribuer à la prévention de la Covid-19. Vous avez été nombreux à vous déplacer. Cette opération a pu être réalisée grâce à la région Île de France, en partenariat avec le laboratoire Cerballiance et la Croix Rouge.

Il est temps d'être heureux

L'état d'esprit de notre équipe d'animation et des ados du Chalet… tout est dit !

Des stages plein-air pour nos enfants

Quel bonheur d'avoir pu accueillir ces sessions de stages enfants-ados sur notre commune, pendant les vacances d'avril !
Organisés par le Val d'Europe Agglomération pour le bien-être de nos enfants, ces stages avaient pour objectif principal de faire découvrir aux enfants du territoire des activités de plein air originales. À Saint-Germain les activités choisies ont été le tir à l'arc avec notre association saint-germinoise, et l'équitation avec le centre équestre des Ecuries du Vieux Moulin.
C'est à la fois une grande fierté et un immense bonheur que nous avons constaté la joie et l'intérêt des jeunes participant à ces journées de stage !
Merci à VEA et à nos responsables d'association et du centre équestre.
Merci et bravo aux enfants !

Saint-Germain, commune solidaire #uniscontrelecancer

En février dernier, Saint-Germain-sur-Morin s'est mobilisée en s'associant à l'action de la Fondation L'Adresse, représentée sur notre territoire par l'agence de Couilly.
L'idée était simple : 1 dessin = 1 € reversé pour les enfants malades du cancer.
500 dessins ont été récoltés grâce à tous les enfants Saint-Germinois.
Madame Karima Belabed, adjointe au Maire au Scolaire et Périscolaire, a été très fière de porter cette action.
« La Municipalité s'associera encore à des actions telles que celles-ci » avait-elle déclaré, et en effet, depuis, notre élue et la Municipalité portent à nouveau une action pour une cause noble, puissante et belle : celle des femmes atteintes du Cancer du Sein.
L'initiative est celle d'une Saint-Germinoise, Ana Humé, qui a créé une cagnotte permettant l'achat de tissus : il s'agit de tissu coton spécifique et de ouate - pour avoir une idée **la création d'un coussin équivaut à 3€ de matière première**.
Ana et la commune de Saint-Germain-sur-Morin se sont associées : Ana récolte les fonds et achète le tissu et la ouate, qu'elle dépose à la mairie. Toutes les couturières (et couturiers) qui souhaitent participer à cette action récupèrent leur matériel en mairie. Lorsque les coussins cœur sont redéposés en mairie, ils sont ensuite acheminés vers les hôpitaux de notre région qui en font la demande.
À ce jour Ana a été rejointe par deux couturières bénévoles, habitantes de Saint-Germain : Anne Caron et Stéphanie Robardelle.
Nos trois reines de la couture viennent de réaliser environ 200 coussins.
Il n'y a pas de date limite, c'est une main tendue vers ces femmes (des hommes sont également concernés, même si leur nombre est beaucoup plus faible) qui sont au nombre de 1 sur 9 à être aujourd'hui touchées par cette maladie, à l'échelle internationale.
Lien vers le patron du coussin coeur :
www.ligue-cancer.net/article/46397_diy-coussin-coeur
Lien de la cagnotte :
www.leetchi.com/c/cancer-du-sein-coussin-coeur

Un stock de coussins reste disponible en mairie
pour vous ou vos proches !

Saint-Germain à portée de main

Votre tout-nouveau guide pratique de la Commune vient d'être réalisé : tous les services municipaux, les contacts utiles, la liste des restaurants, des praticiens de santé et des associations communales s'y trouvent !
Vous recherchez un service ou un commerce ?
Vous le trouverez dans notre nouvelle édition !
Demandez-le à l'accueil de la mairie.

Le service minimum, un service citoyen

Les Farfeloups sont restés actifs pendant le service minimum d'accueil ! Ils ont accueilli les enfants des personnels prioritaires, leur ont proposé des ateliers, des jeux, des balades et les ont accompagnés sur les temps de repas.
L'accueil de loisirs a aussi bénéficié d'un grand nettoyage de printemps, de réaménagements et de la création de nouvelles décorations pour ouvrir le 26 avril à tous les enfants dans une ambiance chaleureuse et agréable !

L'hommage du 8 mai 1945 s'est déroulé avec un nombre restreint d'élus et de représentants d'Anciens Combattants , dans le respect du Protocole Préfectoral.

Balayeuse

Fortement attendue et réclamée par nos administrés, la balayeuse est passée à Saint-Germain-sur-Morin le mercredi 21 avril ! Des passages réguliers sont prévus, le planning est établi par les Services Techniques de la Ville.

Les distributions des sacs à déchets ont repris !

La Municipalité a relancé ses distributions de sacs à déchets verts aux habitants de la commune. Pour cette année nous rappelons que les distributions sont prévues en mars, juin et septembre, à raison de deux dates proposées sur chaque période afin que les Saint-Germinois puissent choisir de se rendre à celle qui leur convient le mieux.

Le 13 mars les élus ont reçu les citoyens dans la salle du Conseil de la mairie, en adaptant les mesures sanitaires comme il se doit. Le 27 mars, les annonces qui venaient d'être faites par notre Premier Ministre ont contraint la Ville d'annuler la distribution en présentiel : nos services techniques ont assuré la livraison de 20 sacs par foyer dans toute la commune, ce sont presque **900 foyers** qui ont été livrés à domicile en à peine deux journées. Nous sommes très fiers de nos agents et les remercions pour leur adaptabilité et leur disponibilité.
Prochainement, un recensement à domicile (via un questionnaire) sera engagé afin d'établir un fichier le plus exact possible, regroupant les foyers ayant réellement besoin de sacs à déchets verts. Vous serez invités à le remplir et à le retourner en mairie ou par voie électronique.

Saint-Germain vaccine ses Saint-Germinois de 75 ans et +

Votre commune a organisé salle de la Bergerie **le mercredi 24 mars, la vaccination de 63 personnes de 75 ans et +** dans le cadre du dispositif Aller Vers, avec l'ARS et le CPTS Liens Santé 77. Grâce à ce dispositif, **27 personnes ont obtenu un rendez-vous au Totem**, centre de vaccination de Lagny-sur-Marne, le **vendredi 26 mars**.
Soit un total de **+ de 90 Saint-Germinois** qui ont eu accès à la vaccination, par le biais de cette organisation communale impulsée par notre Maire Gérard Gourovitch et notre Première adjointe Christine Perrot. Ces 90 Saint-Germinois ont ensuite eu leur seconde injection le 21 avril à Saint-Germain et le 23 avril à Lagny.

L'objectif affirmé et défendu par M. le Maire Gérard Gourovitch est de rendre la vaccination possible et accessible à toutes celles et ceux qui le souhaitent, afin de lutter au mieux et au plus vite contre la Covid-19.

Pour l'ensemble de ces réalisations, la Commune remercie Madame Mathieu, infirmière sur ce dispositif et habitante de notre commune, qui a immédiatement contribué à cette opération en nous offrant son expertise et ses conseils.
Un grand merci au Docteur Elisabeth Sala, une de nos médecins généralistes à Saint-Germain qui a répondu à l'appel en étant Le médecin de cette opération : au contact de certains de ses patients, et à la rencontre des autres...

Un grand merci enfin aux élus du CCAS, élus et colistiers, et équipes municipales qui ont su, en un temps record (une semaine), faire de cette envie une réalité.

PETITE ENFANCE

L'assistant maternel : un professionnel de la petite enfance formé et agréé par les services Départementaux

Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel chargé de l'accueil des enfants, généralement âgé de moins de 6 ans, à son domicile.
Ce professionnel peut offrir à votre enfant à la fois un accueil individualisé et une socialisation à travers les différents lieux de promenades et de jeux.
L'assistant maternel doit impérativement être agréé par les services du Département de Seine-et-Marne. L'agrément porte sur les capacités des professionnels et la sécurité du logement durant l'accueil de l'enfant.
L'assistant maternel est formé : il suit une formation obligatoire de 80 h avant d'accueillir des enfants. À l'issue de cette formation, il a ensuite l'obligation de se présenter à un examen pour valider les acquis de cette formation, à laquelle une note minimum est exigée, sans quoi l'agrément sera retiré. L'agrément est actuellement délivré pour 5 ans.
S'il est reçu, l'assistant maternel pourra alors accueillir des enfants dans la limite des places attribuées par le Département. Dans les trois ans suivants cette période il devra à nouveau effectuer 40 h de formation complémentaire et se présenter à 2 des 3 épreuves de l'examen du CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) :

- une **épreuve orale** (EP1) sur **l'accompagnement du développement du jeune enfant** et,
- une **épreuve orale** (EP3) portant sur **l'accueil individuel**.

Soucieux de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, l'assistant maternel doit apprendre à réaliser des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à son développement affectif et intellectuel et à son autonomie.
Il peut accueillir jusqu'à 4 mineurs (hors dérogations spécifiques).
L'assistant maternel peut tout au long de sa carrière accéder à des formations spécifiques en lien avec la profession via son Compte Personnel de Formation (CPF) et le plan de développement de compétence (58 h par an).

Le RAM du Val d'Europe à l'écoute des parents et des assistants maternels Saint-Germinois

Le RAM qu'est-ce que c'est ?

Une question que de nombreux parents se posent encore après des années d'existence au sein des communes et des communautés d'agglomération. Les missions des Relais Assistants Maternels paraissent encore floues, et pourtant leur intérêt pour les familles est multiple.
Lorsque les nouveaux parents habitant la commune de Saint-Germain-sur-Morin découvrent que la crèche Bulle d'Eveil, située sur le territoire communal, n'accepte pas d'enfants de notre commune, car la structure appartient à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers-Pays de Brie, ils sont étonnés mais surtout démunis car leur besoin de garde d'enfants est souvent imminent.
À Saint-Germain, nous avons la chance de bénéficier des services du RAM du Val d'Europe et d'un très grand réseau d'assistants maternels sur l'ensemble de notre territoire, dont une vingtaine sur notre commune.
Une des toutes premières missions du RAM est de renseigner les parents qui bien souvent ne connaissent pas le métier d'assistant maternel ou bien, malheureusement suite à des faits divers douloureux, confondent les nounous non agréées et le professionnalisme exigé pour devenir assistant maternel.

Lieu ressources et de proximité pour les familles et les professionnels

Le RAM, c'est également : un relais pour les parents, un soutien sur les formalités administratives, des renseignements sur le coût de la garde : « Le RAM du Val d'Europe accompagne et conseille les parents dans leur rôle de futur employeur : où trouver le contrat de travail, comment calculer la rémunération, les aides spécifiques…», déclare Patricia Coelho, responsable du RAM du Val d'Europe.
Un assistant maternel c'est aussi une souplesse des horaires, une socialisation à travers des ateliers où les assistants maternels se retrouvent avec les enfants qu'ils accueillent, des sorties encadrées, des conférences sur le thème de l'enfance afin que les professionnels poursuivent leurs apprentissages etc.

« L'accueil des enfants est personnalisé chez un assistant maternel », poursuit Patricia Coelho, « par exemple si votre enfant est malade, l'assistant maternel pourra accepter de l'accueillir, selon bien évidemment son degré de contagiosité. L'adaptation et la souplesse sont forcément plus évidentes à appliquer à domicile. » Le RAM du Val d'Europe s'adresse aux **habitants** et professionnels des communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, **Saint-Germain-sur-Morin** et Villeneuve-le-Comte.
Le RAM du Val d'Europe est un **service gratuit et intercommunal porté par Val d'Europe Agglomération** animé par des professionnels de la petite enfance. N'hésitez pas à contacter le RAM afin d'en savoir davantage et de poser toutes les questions qui sont légitimes lorsque l'on devient parent et qu'il s'agit de trouver la personne qui prendra soin de son enfant pendant trois années.

Karine Paulet, assistante maternelle à Saint-Germain s'est prêtée au jeu de l'interview !

« Nous vivons au plus près des enfants, qui participent d'une certaine manière à notre vie de famille, tout en respectant les règles de base que les parents recherchent : **nous sommes qualifiées, nous recevons les enfants dans des lieux sécurisés et propres**. À contrario des structures publiques, les enfants que je garde vivent au contact de mes enfants. C'est un élément très apprécié des familles pour lesquelles je travaille car cela contribue au développement de l'enfant. Les parents sont très demandeurs de sorties et d'apprentissages pour leurs enfants, quand je leur explique que nous allons régulièrement nous promener, que nous participons à des ateliers avec le RAM, que j'organise des activités adaptées au nombre d'enfants et à leur âge, **les parents sont rassurés**. Les joies de ce métier, que j'exerce depuis cinq ans, sont multiples ! Les enfants, chaque jour, sont différents, en fonction de leur humeur, et nous on s'adapte. Ils ne partagent pas tous la même chambre, l'accueil est individualisé et respecte le rythme de chaque enfant. **On s'adapte également aux parents** : le soir on a le temps que l'on souhaite pour parler avec le papa ou la maman de la journée qu'a passé leur enfant, de ses nouveaux apprentissages et de ce que souhaitent les parents pour accompagner l'enfant… tout comme on s'adaptera aussi à un parent qui a une heure de retard, sans pour cela facturer plus. Le relationnel que l'on développe avec les familles est extraordinaire, personnellement après chaque contrat j'ai conservé des liens d'amitié avec les parents…
À l'heure actuelle Karine a la garde d'un bébé de huit mois, d'un enfant de trois ans qui entrera à l'école en septembre et d'un enfant de bientôt deux ans.

Parents Assistants Maternels du Val d'Europe
01.60.43.66.26 - ram@vdeagglo.fr
www.valdeuropeagglo.fr/petite-enfance/

Permanences sur rendez-vous :
- Le 2ème mercredi du mois de 14h00 à 17h00 à Saint-Germain-sur-Morin en mairie
- Les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 17h30 à Esbly au Point commun situé 23 rue mademoiselle Poulet
- Les 1ers et 3ème mardis du mois de 14h00 à 17h30 à Chessy à la Maison des Services Publics du Val d'Europe située 27 place d'Ariane

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le développement des sociétés vers l'industrie, le commerce et les services constituent des éléments déterminants qui conduisent souvent à l'édification des villes. C'est ainsi que de nouveaux territoires se sont bâtis dans des styles et enjeux différents. Marne-la-Vallée en est une preuve avec la création de ses 4 secteurs et bientôt le 5ème, qui accueille aujourd'hui le site touristique le plus visité d'Europe : Disneyland Paris.

Cette transformation rapide, pilotée par des politiques aux facettes multiples contribue quotidiennement à l'essor de villes nouvelles et agglomérations absorbant au passage des terres autrefois agricoles. On appelle cela l'urbanisation. Si l'homme trouve de nombreux avantages à vivre dans une ville, l'espace pour s'y installer en reste limité. Cette sur-densification n'est d'ailleurs pas sans conséquence en générant de fortes contraintes. Qu'elles soient d'origines sécuritaires, sanitaires, financières, écologiques ou autres elles poussent à l'exode de l'humain vers de nouveaux territoires. C'est le début de la périurbanisation. Saint-Germain-sur-Morin n'échappe pas à ce schéma mais dans des proportions modérées.

Afin d'organiser cette urbanisation pour notre territoire, il est mis en œuvre un « **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ». À l'échelon de l'intercommunalité c'est un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cet outil à la fois prévisionnel et opérationnel se compose de plusieurs documents normatifs qui doivent respecter en tout point un formalisme règlementaire imposé par les textes (législatifs ou règlementaires) qui lui sont supérieurs.

Un PLU ou PLUI se compose de différents documents :

- Le rapport de présentation ;
- Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) qui définit le projet communal ;
- Les orientations d'aménagement (obligatoire et en cohérence avec le PADD) ;
- Le règlement (pièces écrites et graphiques) ;
- Les annexes.

Une partie des actions du PLU inclura la rénovation de notre Centre-Ville.

ET À SAINT-GERMAIN, ON EN EST OÙ ?

Au niveau intercommunal, nous en sommes au stade de l'écriture du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), qui prend en compte le triptyque essentiel de l'environnement, de l'économie et de l'humain.

Au niveau communal, la Municipalité a engagé la révision de son PLU, qui génère automatiquement la rédaction de notre PADD. Le Maire a mandaté un cabinet en charge de la rédaction de ce document primordial, qui prendra en considération les écueils qui avaient entraîné une non-conformité du PLU en 2020, comme cela est souvent le cas pour de nombreuses communes de France : « En effet, c'est la complexité et la cohérence de tous les textes impactant l'urbanisme qui parfois se télescopent et engendrent une incompréhension puis une non-conformité » selon Olivier Lamé, Conseiller Municipal en charge du PLU sur notre commune.

Ce dossier composé de plusieurs documents de travail nécessite du temps, tant dans sa réflexion que dans sa rédaction car il correspond à une stratégie pour les dix ou vingt prochaines années issue d'une vison politique prenant en compte de multiples paramètres endogènes et exogènes.

Pour en cerner un peu mieux les aspects concrets, il englobe, entre autres :

- La valorisation des espaces naturels sensibles, comme notre Moulin de Misère
- La trame verte et bleue le long du bras mort du Grand Morin par son aménagement
- La prise en compte des effets climatiques dans la conception de nos futures réalisations
- La réservation d'un terrain pour y construire une nouvelle école
- La définition des terrains à construire ou non
- Le projet d'une résidence Seniors sur notre commune
- La création de voies douces
- L'élaboration d'une nouvelle cartographie de Saint-Germain dans sa partie environnementale
- La mobilité d'une manière générale

Ce qu'il est important de retenir c'est que les 3 aspects considérés dans le PADD sont une réalité quotidienne pour tous les Saint-Germinois :

En termes d'environnement, comment pourrait-on réduire l'usage de la voiture et valoriser nos espaces naturels sensibles ?

En termes de développement économique, quels commerces souhaite-t-on privilégier pour demain ?

Et en termes d'Humain, comment parvenir à une démographie modérée, améliorer l'habitat, dans sa qualité et dans sa quantité ?

Il s'agit donc de projeter les envies et les enjeux de notre commune, dans l'intérêt de nos habitants et dans le respect des lois.

Olivier Lamé a bien saisi les enjeux du dossier dont il a accepté la charge : « Ce dossier engage notre commune vers une nouvelle organisation spatiale de notre territoire. Celle-ci doit être ambitieuse et moderne à la fois dans le strict respect d'un développement durable équilibré acceptable par tous. Naturellement nous continuerons de vous tenir informés de l'évolution des différentes phases du PLU. »

« La vieillesse d'un peuple commence lorsque,
amolli par le bien-être et devenu incapable d'effort,
il substitue l'égoïsme individuel à l'égoïsme collectif,
cherche à obtenir un maximum de tranquillité
avec un minimum de travail
et se montre incapable de s'adapter aux nécessités nouvelles
que les progrès d'une civilisation font toujours surgir. »
Gustave Le Bon

Diagnostic en marchant : et nos routes ?

Début mars, M. le Maire, accompagné d'un groupe d'élus, s'est déplacé dans les quartiers de Saint-Germain afin de procéder à une réévaluation des travaux de voiries et réfections diverses qui resteraient à engager sur notre commune, dans la continuité des chantiers qui ont été réalisés depuis le début du premier mandat de M. Gourovitch : rue des Voyeux, rue de la Gare, chemin du Clos du Roi, place de la Gare, chemin des Jouvignes, rue de Melun et rue Louis Douvizie.

Lors du dernier Conseil Municipal de Saint-Germain, le budget de rénovation des voiries a été voté majoritairement, avec à la clef une nouvelle enveloppe financière s'établissant cette fois à 300 000 €.

L'équipe Municipale, appuyée techniquement par les Services Techniques, a répertorié plusieurs projets à lancer plus urgemment sur l'ensemble du territoire communal, avec pour objectif de les flécher principalement sur cette fin d'année, puis dans un second temps de travailler sur la rénovation d'autres voiries dès les premiers mois de 2022. Il a été décidé par l'équipe municipale d'établir de façon récurrente un plan pluriannuel, qui permettra ainsi de réaliser les travaux classés comme nécessaires chaque année, jusqu'à complet achèvement de la rénovation des voiries à Saint-Germain.

Des études techniques et financières ont été lancées auprès d'entreprises spécialisées sur les chantiers suivants :

- Les trottoirs (non terminés) de la rue de Melun, côté Quartier Champagne
- Rue Montaumer, au carrefour avec le chemin des Boulangers
- Chemin des Boulangers, par portion.
- Rue Mondet (au niveau du tir à l'arc et du passage à niveau)
- Rue de Montguillon, avec notamment l'aménagement d'une voie douce reliant le quartier de Montguillon avec les zones sportives, le collège et le centre-ville.
- Compléter la réfection nord de la rue du Clos du Roi, Réfection du chemin de la Baudette.

Parmi ces chantiers en prévision, il s'agira alors de valider un choix définitif et leur priorisation.
Certaines actions seront engagées rapidement : Aménagement sécuritaire du trottoir de la boulangerie en centre -ville, le bornage de la rue de Montguillon et du Chemin de la Croix-Drouart, en vue de leur réfection, et toutes les « réparations » usuelles qui se font dans les jours suivant leur détection.

Le plan pluriannuel est une réalité dans sa conception globalisante mais chaque réalisation dans les quartiers concernés sera présentée aux riverains, comme nous l'avons toujours fait, pour valider les choix définitifs.

Concernant des projets à venir et à intégrer au plan pluriannuel, **LA SECURITE** des usagers Saint-Germinois, pédestres, cyclistes et utilisateurs d'engins (trottinettes, rollers…) **SERA PRIORITAIRE** sur les transits automobiles intercommunaux.

« Si tout se passe comme nous le souhaitons, nos collègues Michel ROBBE et Philippe LOPES-DUQUE auront géré plus d'investissements financiers de voirie à Saint-Germain-sur-Morin sur le mandat précédent et celui en cours, que depuis la naissance de notre village. » Gérard Gourovitch.

La Municipalité à votre écoute

Dans notre édition de décembre 2020, nous abordions plusieurs projets d'intérêt général, où en sont-ils aujourd'hui ?

DÉCLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE

SÉCHERESSE

La Municipalité avait communiqué auprès de tous les Saint-Germinois fin 2020 afin de recenser le nombre d'habitants concernés par un sinistre sur leur habitation, suite à la période de sécheresse de l'été 2020.
Une quarantaine de retours ont permis à nos services administratifs de monter un dossier conséquent qu'ils ont transmis à la Préfecture. M. le Maire a pu informer les riverains qui avaient effectué une déclaration, que l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, a été reconnu sur la commune de Saint-Germain-sur-Morin par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 20 avril 2021, dans l'intérêt des Saint-Germinois sinistrés.

APPELS À IDÉES

DE NOUVEAUX LIEUX POUR GARER VOS VÉLOS !

Equiper notre commune de parkings à vélos est, pour notre équipe municipale, un sujet essentiel intégrant les attentes des Saint-Germinois en matière de mobilités, pour une population qui cherche de plus en plus à se déplacer « pratique », « écologique » et « économique ». Philippe Lopes-Duque, en charge de ce projet, est heureux d'annoncer que le budget de ces futurs équipements a été validé, qu'il a désormais pu débuter la phase suivante, celle de l'élaboration concrète des lieux à définir, du choix du type d'équipement… le projet n'en est plus un. Place à sa définition, puis à sa réalisation prochaine. Suivez l'avancée du sujet sur nos réseaux sociaux !

PLANTATION D'ARBRES : VOTRE AVIS ?

Nous n'avons reçu que peu de réponses sur ce sujet qui nous avait été pertinemment relayé par les Services Techniques de la Commune. Nous tiendrons compte des avis reçus, dans un délai encore un peu lointain car les plantations d'arbres se font de préférence en automne ! À suivre d'ici quelques mois.

DES NOUVELLES DU LABEL VILLE AMIE DES ANIMAUX

Madame Agnès Dieumegard, Élue en charge de ce projet, a reçu une quinzaine de candidatures de Saint-Germinois et Saint-Germinoises amies des bêtes : nous attendons que les règles sanitaires s'assouplissent pour organiser une première rencontre entre toutes ces personnes qui aideront alors la Commune à devenir **Ville Amie des Animaux !**

Nouveau !
CONCOURS ouvert aux Saint-Germinois !

Vous vous rendez sûrement très souvent à l'espace de plein-air qui entoure le centre sportif Jacques Goddet ? À la plaine sportive ? À l'espace de jeux ? Au skate-Park ? Mais encore ? De quoi parle-t-on ? On le sait tous mais nul ne l'appelle de la même manière… on y joue, on y fait du sport, on y rencontre des amis, on prend un bon bol d'air en pleine nature… mais comment uniformiser le nom de cet espace convivial, sympathique, sportif et régénérant ? À vos imaginaires !
Proposez-nous un nom !
Envoyez vos suggestions à s.daudeville@mairie-sgsm.fr
À gagner : des bons d'achat et cartes cadeaux à consommer localement !
Date de clôture du concours : 15 septembre 2021

LA FIBRE, APRÈS LA PANNE, ASSURER L'ÉLIGIBILITÉ À TOUS LES HABITANTS

Par **Jérôme RICHARD**
Conseiller Municipal délégué au Développement Durable

Retour sur l'incident Fibre du 19 décembre 2020

Dans notre lettre d'information « Le Lien » de Février, nous relayions la pétition "Le retour de la fibre à Saint-Germain-sur-Morin", initiée par une Saint-Germinoise, afin d'identifier les foyers toujours impactés début 2021 par l'incident du 19 décembre.

Les résultats de cette initiative ont permis d'alimenter nos échanges avec Seine-et-Marne Numérique et le délégataire de service public (COVAGE) en éléments factuels. COVAGE, à son tour, a pu challenger chacun des opérateurs commerciaux concernés jusqu'au retour à la normale.

Éligibilité – Nouvelles prises

En parallèle, nous avons continué à piloter le plan d'action défini fin 2020 et visant à résoudre les problématiques de capacité (prises insuffisantes) et d'éligibilité à la fibre optique. Pour rappel, la démarche mise en œuvre repose sur les 4 étapes clefs détaillées ci-après :

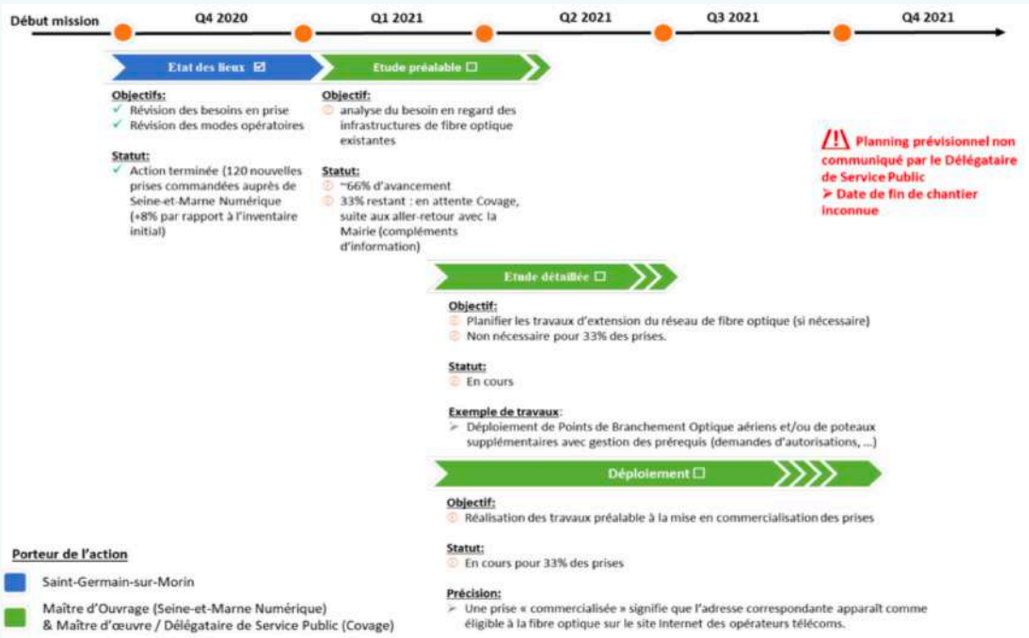

Il est important de noter à ce stade que les prises seront livrées au fur et à mesure, suivant la complexité (et donc la durée) des travaux à réaliser. Un premier lot couvrant 33 % du besoin est attendu, mais sans qu'une date n'ait été communiquée à ce stade.

Enfin, nous rencontrons mi-juin la Direction Générale de COVAGE. Ce sera notamment l'occasion d'échanger sur le calendrier de déploiement.

Soyez assurés que nous restons engagés à vos côtés afin de mener ce chantier à son terme.

ZONES 30 GÉNÉRALISÉES À SAINT-GERMAIN

Trois « zones 30 » sont instaurées sur l'ensemble des quartiers de la commune :

- Le secteur nord rue des Voyeux -Résidence du Grand Morin (en vigueur depuis le 23/11/2020)
- Au sud : le quartier Montguillon (en vigueur depuis le 14/12/2020)
- À l'est entre le centre-ville et le quartier des nouveaux lotissements (en vigueur depuis le 04/05/2021)

Des aménagements en cohérence avec ces zones 30 ont été déjà été créés (ralentisseurs, chicanes…), d'autres sont en projet. Le but étant que la circulation soit apaisée entre les différents usagers sur l'ensemble de ces voies.

Restent à 50 km/h les axes principaux de circulation desservant la ville, soit la RD 436 (rue de Melun) et la RD 934 (rue de Paris)

Une étude de vitesse a été réalisée par la Police Municipale sur l'ensemble de la commune, et prenant en compte toutes les heures de passage des véhicules.

Il en est ressorti que peu d'excès de vitesse étaient finalement constatés, et jamais au-delà de 70 km/h.

Des contrôles seront cependant déclenchés régulièrement sur l'ensemble de la commune.

Équipe majoritaire

La crise sanitaire que nous traversons a généré de nombreuses difficultés, mais elle nous a également appris à nous adapter, à improviser et à transformer notre rapport au « public » dans toutes les circonstances que cela implique à l'échelle d'une commune.

Par exemple, depuis le mois de décembre, nos conseils municipaux sont désormais filmés et retransmis en direct sur notre page Facebook. Les débats étaient déjà publics mais ils ne rassemblaient alors que quelques personnes dans la salle, alors qu'aujourd'hui c'est une centaine de citoyens qui assiste aux séances, et plusieurs autres centaines qui regardent ensuite la vidéo que nous laissons à disposition sur notre site internet. Cette nouvelle façon de rendre publics des sujets d'intérêt général suscite un engouement auquel nous ne nous attendions pas et qui nous rassure, dans un désintérêt pour la Politique nationale, la politique communale intéresse les Saint-Germinois.

Vous avez donc certainement constaté, au travers de ces séances, comme dans nos publications écrites et numériques, que de nombreux projets sont actuellement en route : certains déjà entrepris avant les élections municipales, d'autres qui ont pu voir le jour et d'autres encore, à venir.

Vos élus majoritaires sont dans l'action, le programme qui vous a été proposé lors des élections se met en place, à peine retardé par la guérilla judiciaire que livrent les habituels « Contre tout ce qui est Pour, et Pour tout ce qui est Contre ». (1)

Forts de l'énergie et de la compétence de chacun des élus en charge des différents projets, nous atteindrons les objectifs que nous vous avions proposés pour la commune de Saint-Germain-sur-Morin.

Avec votre implication, votre soutien, et sous votre contrôle, nous sommes certains que nous avancerons ensemble, plus loin, pour notre Ville.

Nota (1) : La dernière plainte portée par M. Leboullenger impose l'obligation pour la Municipalité de faire enlever une place de stationnement réservée aux personnes invalides. Celle-ci se trouve devant le domicile d'une concitoyenne, veuve, atteinte d'une "longue maladie" l'obligeant à revenir de ses traitements hospitaliers récurrents sur un brancard sanitaire.
Cette demande se fait sous astreinte d'une somme de 100 € par jour, à la charge du contribuable.
Abject ? Vous avez dit abject ?

Pour notre première tribune de l'année, l'opacité reste la règle à ST-Germain. Après une année « masquée » une envie d'air pur nous fait envie même si un climat nauséabond envahit notre conseil municipal : la censure. Le maire cherche même à nous retirer la possibilité de nous exprimer en coupant le son de nos micros. « Tais-toi ! » a-t-il crié à l'un des nôtres. En le forçant à se taire, ce sont les électeurs qu'il bâillonne. N'oublions pas que notre liste a obtenu près de 40% des voix et malgré cela, elle demeure toujours exclue de toute concertation. Cela fait deux conseils qu'il clôture sans même aborder les questions diverses que certains des villageois nous ont chargés de lui poser. Est-ce normal de devoir saisir la justice pour rétablir les droits de l'opposition ?
Pourtant des inquiétudes demeurent. Le maire s'est engagé dans le journal « La Marne » à débuter la construction d'une école avec structure centre de loisirs et salle polyvalente (entres autres) d'ici la fin de son mandat. Notre commune aurait-elle donc gagné à « l'Euro millions » ? Cette école serait-elle financée en partie par le VEA ? auquel cas, qui peut croire qu'il n'y aura aucune contrepartie concernant les constructions sur notre commune ? Des promoteurs ou aménageurs seront-ils dans les programmes ? Certains habitants sont déjà inquiets de constructions le long de Montaumer et à Montguillon. Nous craignons que ce ne soit qu'un début …
Un nouveau prêt de 150 000 € a été voté pour financer de la voirie. Mais aucune précision n'a été donnée pour l'heure sur les rues retenues. M.Gourovitch lors du dernier conseil a déclaré que son propre chemin de terre était potentiellement éligible. S'agit-il d'une boutade ou, au contraire, est-il vraiment sérieux ? Cela nous rappellerait que M. Lopes-Duques (élu à la voirie lors du précédent mandat) avait vu sa rue entièrement refaite. Un remake en perspective ?
Quant aux mesures covid, la majorité a affirmé avoir mis en place un protocole exemplaire pour la restauration scolaire. Elle refuse pourtant que l'opposition vienne le constater de visu par une visite sur place. Quelques jours après le refus de M. Guibert, une classe était fermée à l'école pour un cas covid. Cela pourrait-il signifier que les inquiétudes de parents que nous relayions étaient fondées ? En revanche, des citoyens ont pris d'excellentes initiatives (santé, sociale, jardinage) et nous sommes heureux qu'elles aient été soutenues par la municipalité.
Nous continuerons à être vigilants pour défendre les valeurs pour lesquelles vous nous avez élus en espérant pouvoir rapidement vous rencontrer.
Contact : 07 68 79 70 85
Facebook : www.facebook.com/SGMetmoi/
Prisca CORÉ, Sophie TWARDAWA, Michel FISCHER, David LEBOULLENGER et Gilles SAILLARD

Pour Notre Village, Saint Germain demain.
Il y a un an, les saint-germinois.e.s vivaient une campagne municipale hors du commun : à cause de la crise du COVID et surtout par une campagne délétère comme on n'en avait jamais vu dans notre village.
En effet les deux autres listes se sont déchirées tout au long de la campagne, et cette animosité continue lors des conseils municipaux.
Nous avions demandé que les conseils soient retransmis en direct sur Facebook. C'est ce qui est fait depuis décembre 2020. Les saint-germinois.e.s peuvent donc maintenant suivre les débats ou devrait-on dire les joutes entre l'équipe du Maire et certains élus de la liste « Saint Germain et moi ».
Le spectacle n'est pas reluisant entre le Maire qui bafoue la démocratie en limitant les interventions arbitrairement, et des élus de la liste « Saint Germain et moi » qui font preuve d'agressivité et d'obstruction systématique. Ce qui rend un conseil inaudible.
Le dernier conseil était dédié au budget communal. Des questions pertinentes ont été posées par notre élu. Lors du vote du budget municipal, nous nous sommes abstenus. En effet, plusieurs points restent vagues. Ainsi 300.000 € vont être affectés à la réfection des routes, dont un emprunt de 150.000 €, mais aucun programme n'est encore défini et la majorité municipale ne sait pas ce qu'elle va faire. Aucun projet précis, aucun devis… !
Un recensement des priorités aurait au moins pu être mené. Nous avons rappelé que des subventions publiques doivent être demandées. C'est un point important qui permet d'aller plus vite dans la réfection des routes en donnant un peu plus de moyen à ce poste de dépense. Pour rappel, la proportion des subventions peut aller jusqu'à 80% du montant des travaux.
La municipalité n'a pas prévu de budget pour l'apprentissage ou les contrats aidés. Notre élu a questionné le Maire sur cette disparition, celui-ci a été surpris de ce manque et n'a pas su répondre.
On peut se poser des questions quant à la maîtrise du Maire sur la constitution de ce budget ?
Notre élu PNV, délégué aux économies d'énergies a provoqué un état des lieux de l'éclairage afin de déterminer les priorités et le remplacement des vieux éclairages gourmands en électricité. Les demandes de subventions auprès des organismes publics ont été abordées avec l'adjoint chargé des travaux avant le conseil. Il a demandé de pouvoir quantifier les bénéfices énergétiques que rapporteront ces équipements. Il est regrettable que notre demande de régulation de l'éclairage la nuit n'ait toujours pas été prise en compte.
Nous espérons que les prochains conseils municipaux se dérouleront avec respect et écoute, comme le porte PNV, dans un débat constructif, efficace et républicain !
Pour Notre Village, décidons ensemble.

À VENIR

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX : PLANIFIER, SE PROJETER !

Les événements et festivités de la Commune sont en pause depuis quelques mois ! Nous allons pouvoir bientôt planifier, raisonnablement, les diverses manifestations que nous souhaitons organiser, à ce jour :

- Les remises des médailles du Travail,
- L'accueil des nouveaux habitants,
- La cérémonie des jeunes diplômés de l'année 2020

DÉJÀ PROGRAMMÉ !

Concours des Balcons et Maisons Fleuris
le Comité des Fêtes passera observer vos plus belles floraisons. Prix surprise à gagner !

Brocante de Saint-Germain-sur-Morin
DIMANCHE 13 JUIN
À l'espace sportif Jacques Goddet
Informations en mairie

ET ENSUITE ?

Venez fêter la musique au square Satu-Nou le SAMEDI 19 JUIN À PARTIR DE 15H30.
Nous sommes en attente du protocole sanitaire qui nous précisera les modalités de cette édition 2021 : jauge, accueil assis ou debout, masques etc.
La Fête du village n'aura pas lieu cette année : partie remise pour une magnifique fête communale en 2022 !

Fête du village et Fête de la musique éditions 2018 et 2019

CIVISME

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : attention aux règles !

Les trottinettes ont fait leur entrée dans le code de la route en 2019. Nommées **Engin de Déplacement Personnel Motorisé**, elles sont ainsi régies par une réglementation précise:

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres:
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 12 ans (depuis 2020)
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- La vitesse maximale autorisée est 25 km/h.
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre-service (free-floating). C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et à assurer leur sécurité. Plus d'informations ici :

www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm

Bonne balade !

"Pour être respecté,
il faut respecter les autres"

Citation anonyme

De nombreux Saint-Germinois nous sollicitent régulièrement sur la propreté de la Commune ; nous rappelons que la propreté est l'affaire de tous, ces images résument parfaitement la situation vécue par l'ensemble des communes de notre territoire (et sans doute même au-delà).

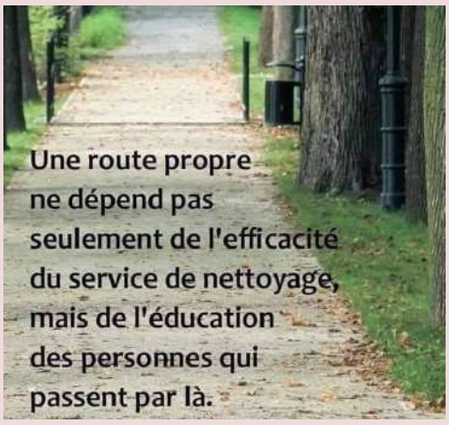

ZOOM sur 2 nouveaux praticiens de santé à Saint-Germain !

Fiona BERNARD, naturopathe

Tout d'abord, une question primordiale : qu'est-ce que la naturopathie ?

La naturopathie est une approche de la santé holistique (qui tient compte de la personne en globalité : corps, mental, émotions…) complémentaire de la médecine classique. Par des moyens naturels, on va chercher à répondre à deux problématiques :

- Comment faire pour ne pas tomber malade ? C'est une approche préventive.
- Si je suis malade, comment aider mon corps à s'autoguérir ? C'est une approche ciblée, thérapeutique.

Les naturopathes ont une boite à outils très large composée de l'alimentation, de l'exercice physique, de la psycho-relaxation, de l'hydrologie, de la phytothérapie, des massages, des exercices de respirations, de la réflexologie, des techniques vibratoires (comme l'utilisation des cristaux) et les techniques énergétiques (comme le Reiki, le Feng Shui…).

La naturopathie c'est avant tout du bon sens : être à l'écoute de son corps et de son environnement (lieu de vie, saisons…).

Quelles branches de cette discipline exercez-vous en particulier ?

Je suis spécialisée dans l'accompagnement de la femme. Je pratique aussi des massages (je suis également Doula et formée au massage de la femme enceinte).

À qui s'adresse une séance de naturopathie ? Quel coût cela a-t-il et pourquoi ?

La naturopathie s'adresse à tout le monde : du bébé à la personne âgée. Les coûts varient selon les naturopathes et leurs spécialités mais il n'y a jamais de remboursement de la sécurité sociale. Quelques mutuelles commencent à proposer le remboursement. Une séance de naturopathie, c'est un vrai investissement dans sa santé. La première consultation est longue : environ 1h30 (70€). Je propose des consultations de 2h pour les projets bébé et les suivis grossesse (90€). A l'issue de la consultation, le ou la naturopathe rédigera un programme d'hygiène vitale, un ensemble de conseils et de recommandations entièrement personnalisé.

Vous vous êtes personnellement axée sur la femme, pourquoi ?

Je trouve que les femmes ont été malmenées depuis des siècles et que la société ne nous apprend pas à prendre soin de nous. Pire, elle nous apprend que nous devons souffrir sans rien dire avec nos règles, nos ménopauses etc. Je suis en total désaccord avec ça et c'est pour cela que je me suis formée davantage sur le cycle menstruel pour mieux accompagner les femmes. Je suis également passionnée par l'univers de la maternité et je propose un suivi particulier autour de la préconception, de la grossesse et du post-partum (l'après accouchement).

Quel est votre parcours ?

J'ai travaillé dans les ressources humaines pendant plusieurs années mais sans que cela ne réponde précisément à mes valeurs. C'est lors de ma première grossesse que l'idée de changer de métier est venue. J'avais envie que mon fils me voie heureuse de travailler. Lors de ma seconde grossesse, mon projet était dessiné : je voulais être naturopathe et doula ! J'ai donc commencé une école de naturopathie et j'ai arrêté mon travail. Je suis désormais alignée avec mes valeurs. J'ai même écrit un livre sur la grossesse en naturopathie qui est sorti le 12 mai aux Editions First !

Quel rapport entretenez-vous avec la médecine allopathique ?

Nous bénéficions, en France, d'une médecine allopathique (dite « classique ») pointue et très avancée, qui permet de sauver des vies quotidiennement. On ne peut pas tout résoudre avec la naturopathie et il est impératif pour le naturopathe de savoir rediriger son consultant vers les urgences, vers un médecin, vers un psychologue, vers un dentiste… suivant la situation. Un naturopathe ne doit jamais demander d'interrompre un traitement médical.

Fiona Bernard – Naturopathe et doula : 06.81.32.68.86 - 20 rue de Paris - www.fionabernard.com et sur Doctolib

Rdv au cabinet - mercredi ou samedi entre 8h et 19h - Rdv les autres jours de la semaine en téléconsultation
(la naturopathie se pratique très bien à distance et une consultation se glisse ainsi facilement dans une journée de travail ou télétravail)

Alexandre MERGAULT, ostéopathe

La profession d'ostéopathe est de plus en plus "populaire" pourtant elle est encore parfois mal connue de certaines générations, plus familières de la kinésithérapie.

Le kinésithérapeute est un professionnel de seconde intention, c'est-à-dire qu'il agit sur prescription du médecin, qui vous aura préalablement examiné et orientera le traitement du kinésithérapeute. Celui-ci ensuite soulage la douleur, rééduque, réhabilite, réapprend un mouvement, renforce, draine, etc. L'ostéopathe est le professionnel de première intention donc pas besoin d'avoir vu le médecin avant, c'est l'ostéopathe qui vous examine. Il est l'expert de la pathologie fonctionnelle. Il soulage la douleur exclusivement manuellement (avec un grand panel de techniques adaptées), détend les spasmes, améliore vos capacités de mouvements indolores et votre confort de mouvement.

Pourquoi avoir choisi l'ostéopathie ?

J'ai toujours voulu soigner des patients avec de la thérapie manuelle et pouvoir interagir dans le milieu sportif. Pour moi l'ostéopathie était le meilleur compromis.

À quelle patientèle vous adressez-vous ?

Je prends en charge les nourrissons, enfants, adolescents, adultes, les personnes âgées également les femmes enceintes, les sportifs amateurs et de haut niveau.

Quand consulte-t-on un ostéopathe ?

Lorsqu'une douleur mécanique apparaît (exemple : avoir mal au dos lorsqu'on se penche avant ou bien à la cheville lorsque l'on monte des escaliers). Au moment des échéances sportives ou lorsqu'une sensation d'inconfort apparaît. Sinon quand tout va bien il n'y a pas besoin de consulter un ostéopathe

Alexandre MERGAULT, ostéopathe : 07.60.70.44.88 - 20 rue de Paris

INFO DE DERNIÈRE MINUTE !

Sandrine CABASSUD est sophrologue et hypnothérapeute et depuis le 1er mai elle vous reçoit à son nouveau cabinet de Saint-Germain-sur-Morin le vendredi et le samedi. Elle pratiquait jusqu'à présent à Paris mais Saint-Germinoise depuis treize ans, elle a eu envie d'exercer près de son domicile ! L'info nous est parvenue après la parution du Guide Pratique de Saint-Germain, vous n'y trouverez donc pas Sandrine, d'où l'importance de lui faire un petit focus dans ce LIEN !

06.26.45.63.45 - sandrine.cabassud@jotmail.com - 20 rue de Paris

Ils nous ont quittés

Monsieur Joel SEJOURNÉ

Monsieur Joël SEJOURNÉ est décédé mercredi 26 mai 2021. C'est une figure du monde associatif et sportif Saint-Germinois qui nous quitte. Il était à l'origine de l'essor de la compagnie de tir à l'arc de Saint-Germain-sur-Morin, de très nombreuses années à sa Présidence, il a participé activement à la création du nouveau pas de tir au centre sportif Jacques Goddet, puis à l'édification du chalet, local associatif de la compagnie.

Sous sa présidence, des jeunes talents se sont révélés au niveau régional et national, qui ont fait la fierté de la compagnie. Il a su insuffler cette passion pour cette activité à ses successeurs qui continuent à faire prospérer cette compagnie pour le bien de tous, aujourd'hui des stages d'initiation sont proposés régulièrement aux écoliers et collégiens. Ces dernières années, il s'était investi dans la fabrication de magnifiques maquettes, la plus belle d'entre elles se trouve à l'entrée principale de la mairie, où les bâtiments communaux et l'église sont fidèlement reproduits.
La compagnie de tir à l'arc perd un de ses membres fondateurs, impliqué et dévoué à la cause associative.
La Municipalité s'associe à la douleur de ses proches et témoigne son soutien à sa famille, en particulier à Denis et Patrick.

État civil

Bienvenue !

31/12/2020 LUTEAU Agnès
22/01/2021 MARONNE TELES Maylon
27/01/2021 ARTIGNY Calie
30/01/2021 POPA Alexandre
03/03/2021 BELOTTI AGRENIER Liam
05/03/2021 LOUBIER Lyam
07/03/2021 BERTAINA César
07/03/2021 BERTAINA Agathe
09/05/2021 CONDE Shaë
18/05/2021 ALLAIRE Arthur

Félicitations !

Mariages :

19/12/2020 CARBONNET Yann et MENCARELLI Giulia

Pacs :

21/01/2021 BOUN Bolyvann et DANG Caroline
11/02/2021 COILLOT Kévin et BOUET Fanny
20/03/2021 LIMBERTIE Antoine et HAUDEBOURG Coralie
19/04/2021 REI NUNES José et PASSALACQUA Véronique
27/04/2021 CANTIN Kevin et ROUSSEL Laure
28/05/2021 MIRVAULT Bruno et MAGIN Perrine

Nos condoléances...

16/12/2020 MAHUT Pierre
04/01/2021 SPITZ Marthe veuve BOYÉ
06/01/2021 ALEXANDRE Didier
13/01/2021 EHLINGER Marthe veuve CORON
25/01/2021 ROUSSELLE Gaston
03/02/2021 VRINAT Philippe
16/02/2021 DELAPIERRE Paul
24/02/2021 PINA AMARO SILVA Maria de Jesus
03/03/2021 MELO Maria da luz
18/03/2021 POIREL Marie-France épouse FILIPPI
02/04/2021 CHÉRON Ludovic
06/04/2021 BOULANGER Francine veuve GARIT
15/05/2021 VAUTRAIN veuve ROUSSELLE Andrée
16/05/2021 BOROJEVIC Dragan
19/05/2021 BERTHE veuve SAVOURET Bernadette
26/05/2021 SEJOURNÉ Joël
29/05/2021 CROCHARD Hugo

Dans notre dernier bulletin municipal, nous avions laissé une erreur se glisser. Voici la rectification :
13/07/2019 ROBERT Monique veuve VILLARD

Saint-Germain-sur-Morin, au Quotidien !

SACS À DÉCHETS VERTS :

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION FOURNIT À NOTRE COMMUNE CHAQUE ANNÉE 60 SACS/MAISON/AN :

La Municipalité redistribue aux administrés ce même nombre de sacs à l'année. Les élus de Saint-Germain effectuent trois distributions annuelles de 20 sacs/foyer : en mars, juin et septembre. Chaque fois il est proposé deux dates, il est demandé de se déplacer une fois sur les deux dates.
Pour aller plus loin :

- ✓ Vous avez des déchets verts volumineux à évacuer ?
- ✓ La déchèterie intercommunale de Val d'Europe est en mesure de les accepter dans la limite des volumes autorisés.
- ✓ Valorisez vos déchets organiques !
- ✓ Le compostage et le lombricompostage sont des pratiques domestiques à la portée de tous.
- ✓ Comment se procurer un composteur ?

Rendez-vous sur notre site Rubrique AU QUOTIDIEN / GÉRER SES DÉCHETS / VOS DÉCHETS VERTS

PROCHAINE DISTRIBUTION DE SACS À DÉCHETS VERTS
SAMEDI 12 JUIN OU SAMEDI 03 JUILLET
De 9h à 11h30
Salle du Conseil de la Mairie

LES COLLECTES

Les jours de collecte sur notre commune sont :

- **Lundi et jeudi :** Ordures ménagères
- **Mercredi :** Collecte sélective Emballages et papiers
- **Collectes des déchets verts :** consulter le calendrier 2021 sur le site de Val d'Europe Agglomération. Il est disponible à l'accueil de notre mairie ou sur notre site internet.
- **Collecte des encombrants :** trois fois par an, dates indiquées sur le calendrier.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte à partir de 18h.

NUISANCES SONORES

Tonte et activités bruyantes

L'arrêté Préfectoral récent en vigueur à ce jour (arrêté préfectoral du 23 septembre 2019) stipule que les activités bruyantes causées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, tondeuses à gazon, taille haies, tronçonneuses etc.) doivent être réalisées sur les tranches horaires suivantes

- ✓ Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- ✓ Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h!

LES PERMANENCES EN MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

RAM : Le 2ème mercredi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous

CCAS : Tous les mercredis de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous

SERVICE JURIDIQUE : Le 2ème et le 4ème lundi de chaque mois.
2 rdv possibles 14h et 14h30 (contacter l'accueil mairie pour prendre rdv)

VOS ELUS : Tous les jours sur rendez-vous (contacter l'accueil mairie)

HORAIRES MAIRIE

Lundi 8h45 – 11h30 et 14h – 18h30
Mardi 8h45 – 11h30 et 14h – 17h
Mercredi 8h45 – 11h30 et 14h – 17h
Jeudi 8h45 – 11h30 et 14h – 17h
Vendredi 8h45 – 11h30 et 14h – 17h
Samedi 8h45 – 12h00

Suivez notre actualité sur notre site internet

www.saint-germain-sur-morin.org

Facebook
Saint germain sur morin_officiel

Instagram
villedestgermainsurmorin

FERMETURE 2020/2021 ALSH LES FARFELOUPS

Les fermetures de l'Accueil de Loisirs pour cette année 2020/2021 seront :
- Du 27 juillet au 06 août 2021
- Du 27 au 31 décembre 2021

Attention : le vendredi 24 décembre l'ALSH fermera exceptionnellement à 17h.

Directeur de la Publication : Monsieur le Maire de Saint-Germain Dépôt légal 2ème trimestre 2021.
Rédaction : Service Communication. Mise en page et Impression : Imp. KLEIN. Photos : Elus, Associations, Agents Communaux.